 <p>COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE NATIONAL CAPITAL COMMISSION</p>	N°	2024-P215
	Au	Conseil d'administration
Pour DÉCISION	Date	2024-01-25
Sujet/titre		
Approbation fédérale de l'utilisation du sol et du design – Oeuvre d'art commémorative d'Affaires mondiales Canada – Avant-projet détaillé à 99 %		
Sommaire		
<ul style="list-style-type: none">• Cette proposition a pour objet d'obtenir l'approbation du conseil d'administration de la Commission de la capitale nationale (CCN) pour l'avant-projet détaillé à 99 % de l'œuvre d'art commémorative d'Affaires mondiales Canada (AMC).• Le projet est un partenariat entre quatre organisations fédérales. AMC est le commanditaire du projet, Patrimoine canadien (PCH) est le gestionnaire principal du projet, la CCN est le responsable de la gestion des étapes de conception, d'approvisionnement et de construction, et Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) est le propriétaire foncier. SPAC assumera la propriété et les responsabilités d'entretien et de conservation à long terme de l'œuvre d'art au moment de la mise en service du projet.• Un concours de design a été lancé invitant des professionnels du design à soumettre des propositions de conception d'un nouveau monument.• La proposition gagnante a été sélectionnée en avril 2022 sur la base des résultats d'une évaluation effectuée par un jury de spécialistes.• L'avant-projet sommaire a été livré à l'été 2023 et l'équipe du projet s'affaire actuellement à la mise au point des documents de construction.• L'approbation en temps opportun de l'œuvre d'art commémorative d'AMC à l'étape de l'avant-projet détaillé à 99 % permettra d'entreprendre la construction du monument et l'achèvement du projet dans les délais fixés dans le calendrier du projet.		
Aperçu du risque		
<ul style="list-style-type: none">• Aucun risque pouvant avoir une incidence importante sur la CCN n'a été identifié en ce qui concerne la recommandation de cette proposition. Toutefois, un retard dans l'obtention de l'approbation pourrait avoir une incidence sur le calendrier des travaux et entraîner des dépassements de coûts.		
Recommandation		
<ul style="list-style-type: none">• Que l'approbation fédérale de l'utilisation du sol et du design (AFUSD) concernant l'œuvre d'art commémorative d'AMC – avant-projet détaillé à 99 % soit accordée, conformément aux dispositions de l'article 12 de la <i>Loi sur la capitale nationale</i>.• Que la préparation et la signature des documents d'AFUSD soient déléguées au vice-président, Direction de l'aménagement de la capitale.		

Public

Soumis par :



Alain Miguez, vice-président, Aménagement de la capitale

1. Priorités stratégiques

La proposition est conforme aux orientations stratégiques et aux priorités suivantes du plan d'entreprise 2023-2024 à 2027-2028 de la Commission de la capitale nationale (CCN).

- Orientation stratégique n° 1 : Favoriser l'établissement d'une région de la capitale nationale accueillante et riche de sens ayant une importance nationale représentative de tous les Canadiens, y compris les peuples autochtones, et de tous les ordres de gouvernement.
- Orientation stratégique n° 3 : Contribuer à l'évolution d'une région de la capitale nationale dynamique, branchée et durable qui soit une source d'inspiration pour les Canadiens, par l'aménagement, le développement et l'amélioration des actifs de la CCN.
- Priorité d'entreprise n° 3 : Veiller à ce que l'inclusion et la richesse de la diversité canadienne se reflètent dans l'intendance des actifs de la CCN et le perfectionnement de sa main-d'œuvre.

2. Autorité

Article 12 de la *Loi sur la capitale nationale*.

3. Contexte

Historique :

Les employés du gouvernement du Canada qui travaillent dans les missions d'Affaires mondiales Canada (AMC) à l'étranger, y compris le personnel recruté localement, soutiennent, promeuvent et défendent les intérêts et les valeurs du Canada. Travaillant dans 178 missions à travers le monde, ils gèrent les missions diplomatiques, font avancer les priorités de la politique étrangère du Canada et soutiennent les opportunités économiques pour le Canada. Ils offrent une aide humanitaire en temps de crise, allouent des fonds pour des projets de développement et sont le premier point de contact pour les Canadiens qui ont besoin d'aide lorsqu'ils voyagent à l'étranger.

Les représentants du Canada à l'étranger, ainsi que leurs collègues recrutés localement, peuvent être exposés à des risques en matière de santé et de sécurité dans l'exercice de leurs fonctions. La maladie, l'enlèvement, les blessures graves et la mort sont des risques réels dans certains endroits à l'étranger. Les employés canadiens peuvent également se retrouver séparés de leur famille pendant de longues périodes lorsqu'ils sont affectés dans des régions éloignées. Bien que les membres de la famille immédiate puissent déménager avec eux, cela implique des sacrifices de la part de leurs conjoints et de leurs enfants, qui laissent derrière eux leur famille, leurs amis et parfois leur carrière. Dans le but de rendre un hommage durable à ceux qui sont morts en servant le Canada à l'étranger, AMC a commandé une œuvre d'art commémorative.

Partenaires :

Ce projet sera réalisé de concert par quatre partenaires :

- AMC agit à titre de commanditaire du projet;
- Patrimoine canadien (PCH) est le gestionnaire principal du projet et est responsable du concours de design;
- La CCN est responsable de la gestion des étapes de conception, d'approvisionnement et de construction, et dispose de l'autorité d'approuver la réalisation du projet au nom de l'administration fédérale;
- Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) est le propriétaire foncier. SPAC assumera la prise en charge et les responsabilités d'entretien et de conservation à long terme de l'œuvre d'art au moment de la mise en service du projet.

Étapes importantes :

En janvier 2020, la CCN a accordé une approbation fédérale d'utilisation du sol pour le site commémoratif situé sur les terrains de l'édifice John G. Diefenbaker, au 111, promenade Sussex, à Ottawa, ainsi que pour le programme et les lignes directrices de l'avant-projet sommaire. Le monument sera érigé sur l'île Verte, au confluent des rivières Rideau et des Outaouais. L'édifice John G. Diefenbaker est adjacent à l'édifice Lester B. Pearson, le siège de l'administration centrale d'AMC.

PCH a lancé un concours national de design en deux étapes incorporant les lignes directrices de conception préparées par le personnel de la CCN sous le regard du Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier (CCUDI) de la CCN et un énoncé de vision établi par AMC.

Énoncé de vision :

AMC a commandé une œuvre d'art commémorative dans le but de rendre un hommage durable à ceux qui perdu la vie en servant le Canada à l'étranger. De plus, cette œuvre d'art veut rendre hommage durable aux employés du gouvernement du Canada qui ont travaillé dans les missions d'AMC à l'étranger. L'œuvre d'art reconnaîtra le dévouement et les sacrifices consentis par ces personnes et leurs familles au service du Canada à l'étranger.

Évolution des travaux de conception :

Le concept gagnant de l'œuvre d'art commémorative a été annoncé le 25 avril 2022. Le projet proposé par l'équipe MacLeod, intitulé Analemme, a été retenu parmi les concepts soumis par quatre équipes présélectionnées en 2020.

L'équipe MacLeod est composée de Polymetis, artistes de Toronto (Ontario), de James B. Lennox & Associates, architectes paysagistes, et de GRC Architects d'Ottawa (Ontario).

Le concept de l'équipe MacLeod est un dispositif solaire. La forme et l'orientation de l'œuvre s'inspirent du phénomène naturel de l'analemme, dont la géométrie résulte du tracé du mouvement annuel du soleil par rapport à un point fixe dans l'espace et le temps. L'œuvre d'art est un monolithe mesurant six mètres de large, six mètres de long, et neuf mètres de haut constitué de panneaux de béton préfabriqués, avec deux espaces vides à l'intérieur. On y retrouve un vide sphérique de cinq mètres de diamètre et le tracé de l'analemme en forme de huit qui divisent l'ensemble en trois piliers. Le chemin piéton encercle deux espaces publics : un parvis et un jardin de réflexion, tous deux dotés de leurs propres aires de repos. À l'intérieur du monolithe se trouvent deux éléments commémoratifs importants : la sculpture analemme sur le pilier central et les messages de dédicace, en anglais et en français, montés sur les piliers extérieurs.

L'équipe de conception a fait compléter les travaux de conception détaillée en consultation avec le personnel responsable des approbations fédérales. Dans l'ensemble, la conception est restée cohérente avec la proposition initiale soumise dans le cadre du concours de design. Les principales modifications apportées à la conception, qui sont illustrées dans les annexes et dans la présentation à venir, sont les suivantes :

- L'équipe de conception a modifié les matériaux et les méthodes de construction du monolithe, passant du béton coulé sur place à des panneaux de béton préfabriqués. Cette modification permet un meilleur contrôle de la qualité de la finition du béton et permet au projet de se dérouler comme prévu pendant les mois d'hiver, respectant ainsi le calendrier de réalisation du projet.
- Les concavités sur les piliers est et ouest ont été éliminées. Cette mesure répond à un problème structurel; les concavités ont été supprimées dans le but de stabiliser davantage les piliers est et ouest, qui sont très longs et élancés.
- L'équipe de conception propose l'utilisation d'une fondation sur micropieux développée par la société ARUP dans le but de réduire les coûts liés aux travaux en souterrain, y compris l'excavation, l'élimination des sols contaminés, le traitement des eaux contaminées et les dépenses d'assèchement. Pour ce faire, l'œuvre d'art sera surélevée de 400 millimètres.
- Pour tenir compte de l'éventualité de commémorations multiples le même jour, les plaques nominatives ont été tournées verticalement et l'anneau extérieur de l'analemme a été élargi pour laisser plus de place pour du texte. Cela permettra d'inclure des noms supplémentaires ou des dates révisées au fil du temps. Dans cette nouvelle version, la sculpture de l'analemme devient plus large et son profil plus plat.
- Le plan de plantation des aires paysagées a été revu. Ce sera un jardin d'arbustes, de graminées et de succulentes, avec un profil plus près du sol. Ce changement de conception permettra d'atténuer l'encombrement visuel en réduisant la hauteur totale des plantes, tout en introduisant un élément de douceur visuelle dans la zone.
- La couleur des bancs publics a été changée du blanc au noir. Cela renforcera la prééminence visuelle de l'œuvre d'art centrale, conférant aux bancs et au paysage environnant un rôle plus discret en toile de fond.

4. Analyse des options / Analyse du personnel de la CCN

Le personnel a examiné l'avant-projet détaillé à 99 % de l'œuvre d'art commémorative d'AMC et a déterminé que ce concept détaillé demeure pour l'essentiel conforme à la proposition de conception gagnante du concours. La proposition a évolué en réponse aux conseils et aux recommandations formulés par le personnel des approbations fédérales quant aux aspects suivants :

- Les conseils reçus du jury du concours, du comité technique de la CCN et du CCUDI ont été intégrés au concept;
- Le concept est conforme aux lignes directrices de conception de la capitale établies par la CCN (2022);
- Le concept assure l'intégration de pratiques éprouvées et en matière de design urbain, d'architecture du paysage et de durabilité environnementale;
- La portée du projet a été révisée de manière à faire en sorte que les coûts de construction estimés ne dépassent pas l'enveloppe budgétaire établie;
- Le processus de conception a assuré l'examen progressif du dossier de conception par le comité technique de CCN (composé d'experts de la CCN dans divers domaines);
- Le processus de conception a assuré la prise en compte des idées et des commentaires des intervenants d'AMC et de PCH;
- Le processus de conception a assuré la prise en compte des nouvelles informations issues de l'étude géotechnique dans les travaux de conception et la préparation du plan d'assainissement.

Cadre de planification :

Dans son examen de la proposition, le personnel chargé des approbations fédérales a veillé à ce que la proposition soit compatible et conforme au cadre stratégique et aux politiques des plans suivants de la CCN :

- Le Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067 (2017)
 - La CCN travaillera avec PCH et d'autres ministères et organismes fédéraux afin de célébrer les principaux anniversaires de la Confédération, de commémorer les événements marquants de l'histoire canadienne et de souligner le rôle du Canada sur la scène mondiale et comme terre de démocratie.
- Le Plan de secteur du cœur de la capitale du Canada (2005), qui établit les objectifs suivants pour les monuments commémoratifs et les œuvres d'art :
 - Faciliter la commémoration de personnalités, d'événements ou d'idées d'importance nationale sur des terrains fédéraux de prestige et accessibles dans le cœur de la capitale.
 - Étendre les sites pour les monuments commémoratifs le long des axes, tels que les promenades, les cours d'eau et les sentiers récréatifs menant au boulevard de la Confédération.
 - Le Plan de secteur du cœur de la capitale du Canada identifie l'île Verte et ses environs comme « espace vert urbain de la capitale » à préserver. Le Plan de

secteur appuie l'utilisation de ces espaces à des fins de programmation, sous réserve du respect de la capacité portante du site.

- Le Plan de secteur du cœur de la capitale du Canada identifie le boulevard de la Confédération comme emplacement privilégié pour des monuments commémoratifs et d'autres symboles importants de la capitale. Le Plan encourage aussi l'aménagement de lieux commémoratifs ailleurs que sur la colline du Parlement et la place de la Confédération. Les monuments commémoratifs sont jugés comme étant des utilisations propices et favorables dans les espaces verts urbains de la capitale.
- Le site proposé se situe dans le secteur du cœur de la capitale et fait partie de la Masse de terrains d'intérêt national (MTIN).

CCUDI :

Le 18 mai 2023, la proposition a été présentée au CCUDI de la CCN pour examen et commentaires. Le CCUDI a soutenu positivement la conception de l'œuvre d'art commémorative d'AMC et a fait des suggestions à prendre en compte lors de la conception détaillée. Les idées et conseils du CCUDI ont influencé plusieurs modifications de la conception, notamment :

- Le remplacement des matériaux de pavage préfabriqués par du béton coulé en place afin d'améliorer la constructibilité et de maîtriser les coûts.
- La stratégie de plantation a été revue afin de réduire l'encombrement visuel et de mettre l'accent sur les plantes à faible croissance. Cela soulignera l'importance visuelle de l'élément commémoratif central.

5. Détails financiers

Sans objet.

6. Opportunités et résultats attendus

C'est l'occasion pour les Canadiens d'avoir une œuvre d'art commémorative dédiée à ceux qui ont travaillé pour AMC pendant qu'ils servaient à l'étranger.

Les objectifs de cette œuvre d'art commémorative sont les suivants :

- Aménager un lieu accessible qui invite le public à réfléchir et se souvenir des nombreux sacrifices consentis par les employés d'AMC et leurs familles au service du Canada à l'étranger.
- Reconnaître et rendre un hommage particulier aux employés du gouvernement du Canada qui ont travaillé pour AMC à l'étranger et qui ont perdu la vie au service du Canada, en inscrivant leur nom dans l'œuvre d'art afin que tous les visiteurs puissent prendre conscience de leurs sacrifices.

- Favoriser l'établissement d'un lien de rapprochement entre les personnes qui visitent le monument et celles qui ont servi dans le cadre de missions d'AMC et leurs familles commémorées par l'œuvre d'art.

L'utilisation du monument, y compris les cérémonies, sera principalement réservée aux employés d'AMC et leurs familles. Les visites de dignitaires et du grand public seront également les bienvenues.

7. Alignement sur les politiques du gouvernement et de la CCN

- Programme et lignes directrices de conception de la CCN pour l'œuvre d'art commémorative d'AMC – approuvés par le conseil d'administration de la CCN en janvier 2021.
- Stratégie de développement durable de la CCN de 2018 à 2023 (2018)
- Lignes directrices de conception de la capitale de la CCN (2022)
- Analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus) : Par un éclairage approprié, un schéma de circulation (aménagement sans impasse).
- Accessibilité universelle (AU) : Le parcours en boucle, les sièges et l'ensemble du texte et de l'interprétation respectent les lignes directrices en matière d'accessibilité universelle.

8. Risques et mesures d'atténuation

Risque	Probabilité	Impact	Mesure d'atténuation
Crues printanières. Une partie du site se trouve dans la zone des crues centennaires.	Faible	Modéré	Veiller à ce que le site soit laissé dans un état approprié à la fin de la saison de construction, en prévoyant la possibilité d'une crue printanière.

9. Participation du public et communications

- Engagement des parties prenantes : la CCN a consulté l'Office de protection de la nature de la vallée Rideau (OPNVR) pour s'assurer du respect des restrictions relatives aux zones inondables.
- Un plan de communication a été élaboré par PCH et AMC, et des annonces publiques continueront d'être faites aux étapes clés du projet.

10. Prochaines étapes

- Janvier 2024 : Finalisation de l'élaboration du dossier de construction
- Février 2024 : Appel d'offres
- Avril 2024 à décembre 2024 : Mise en œuvre
- Printemps 2025 : Dévoilement du monument

11. Liste des annexes

- Annexe A : Plan de localisation
- Annexe B : Plans d'implantation et illustrations

12. Auteurs de la proposition

- Alain Miguelez, vice-président, Aménagement de la capitale (AC)
- Isabel Barrios, directrice, Approbations fédérales, programmes du patrimoine et de l'archéologie (AFPA), AC
- Jason Hutchison, chef, Approbations fédérales de design, AFPA, AC
- Gaëlle Grangien, planificatrice principale de l'utilisation du sol, Approbation fédérale de l'utilisation du sol et des transactions, AFPA, AC



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
NATIONAL CAPITAL COMMISSION

Canada

Subject - Objet

Location Map : 111 Sussex Drive, Ottawa

Carte de localisation : 111 promenade Sussex, Ottawa

Submitted by - Soumis par

G. Grangien, Senior Land Use Planner

Branch - Direction

CP / AC

Date

2023-03-06

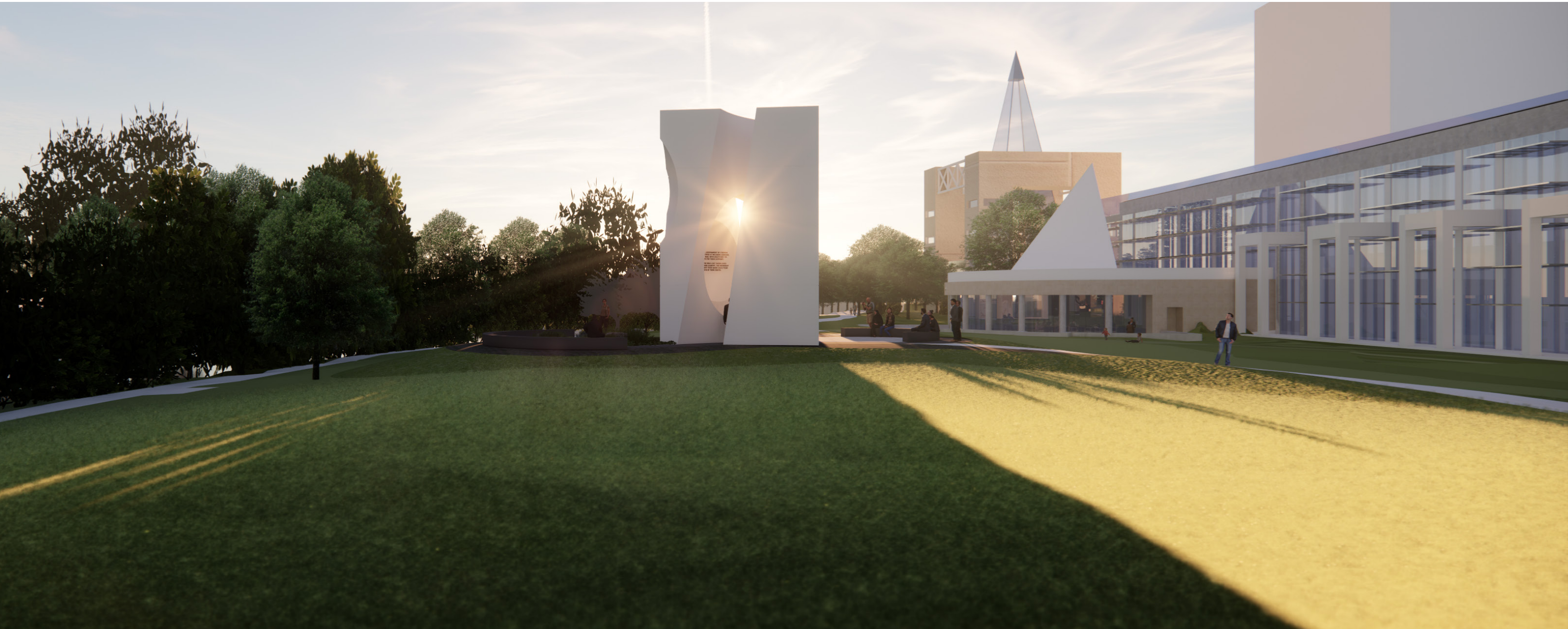
Scale - Échelle

1:1,400

Parcel - Parcelle



VUE DU SENTIER DE LA CONNEXION EST



VUE DU SENTIER DE LA CONNEXION OUEST



LOYÉS ET
U CANADA QUI
SSIONS
ISSURE POUR
ANCE DE LEUR

QUI ONT PERDU
S, LE SOLEIL DE
AQUE ANNEE LE
RTION.

VUE DU SENTIER EN 8, À TRAVERS LA CHAMBRE DU SOUVENIR



VUE DE L'ANALEMME ET DU MESSAGE DE DÉDICACE, EN REGARDANT VERS L'OUEST



VUE NOCTURNE DU SENTIER DE LA CONNEXION EST

